



Observatoire de l'équipement audiovisuel des foyers

1^{er} semestre 2013

CSA

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

dgcis



Direction générale
des médias et des
industries culturelles

Agence Nationale des Fréquences

Réalisé
par





L'Observatoire de l'équipement audiovisuel des foyers succède à l'Observatoire de l'équipement des foyers pour la réception de la télévision numérique. Ce changement de nom traduit l'importance accrue des évolutions et des nouveaux défis auxquels le secteur audiovisuel doit faire face après la réussite du passage au tout numérique, en particulier la multiplication des écrans connectés, la généralisation de la haute définition, la numérisation de la diffusion hertzienne terrestre de la radio. Derrière chacun de ces enjeux se pose la question du degré d'équipement des foyers, préalable au développement de nouveaux usages. L'ambition des études de l'Observatoire est de porter à la connaissance de toutes les parties prenantes –le grand public, les acteurs de l'audiovisuel, le Parlement et l'État– les évolutions de l'équipement audiovisuel des foyers métropolitains. Pour réaliser ces études, le CSA s'est associé à la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services, à la Direction générale des médias et des industries culturelles ainsi qu'à l'Agence nationale des fréquences. Cet observatoire, comme le précédant, vise à apporter un éclairage aux pouvoirs publics face aux enjeux de l'audiovisuel numérique qui se présentent à court et moyen termes.

En décembre 2012, six nouvelles chaînes en haute définition ont été lancées sur la TNT, venant compléter l'offre existante. Ces chaînes rencontrent un succès auprès des téléspectateurs. Cette résolution plus fine des images deviendra bientôt le standard minimal attendu par nos concitoyens, quel que soit leur moyen de réception. Toutes les chaînes gratuites de la TNT ont donc vocation à être diffusées en haute définition. Toutefois, le chemin qui mène à cet objectif n'est pas encore tracé. Le Gouvernement après consultation du Parlement, doit prochainement rendre des arbitrages qui structureront le rythme des évolutions technologiques de la TNT, c'est-à-dire de l'introduction de nouvelles normes de diffusion ou de compression, et les bénéfices que les téléspectateurs pourront en tirer en contrepartie d'un éventuel effort de rééquipement : au second trimestre 2013, environ un foyer sur dix reçoit la télévision exclusivement par le biais de l'antenne râteau mais n'est pas équipé pour recevoir les chaînes de la TNT en haute définition.

La télévision connectée occupe une place centrale dans les réflexions et les travaux du CSA et des pouvoirs publics depuis plusieurs années. Longtemps annoncée, la convergence des médias et des supports est désormais une réalité : les écrans se multiplient et peuvent être de plus en plus connectés à internet où les contenus audiovisuels, accessibles en direct ou à la demande, prolifèrent. Ces écrans ne se substituent pas nécessairement les uns aux autres : les téléspectateurs peuvent interagir avec les programmes tantôt par le biais du téléviseur lui-même tantôt par celui de l'ordiphone ou de la tablette tactile. Le déploiement en cours des réseaux mobiles 4G pourrait amplifier la consommation de contenus vidéo en réelle mobilité. L'étude démontre par ailleurs que les conditions pour une évolution notable des usages sont réunies : par exemple, plus d'un foyer sur deux dispose d'un téléviseur connecté, directement ou non, à internet.

Enfin, le développement de la radio numérique terrestre doit prendre en compte l'existence d'un parc de récepteurs de radio très développé : dans un foyer, un individu peut accéder en moyenne à plus de 9,6 équipements capables de recevoir la radio. L'importance de ce parc, qu'il conviendrait toutefois d'analyser au travers d'une étude d'usage, conduit à penser que le développement de la radio numérique terrestre doit s'inscrire dans une logique de complémentarité des autres modes de diffusion de la radio, FM mais également IP...

Certains de ces enjeux sont d'ores et déjà inscrits dans la loi alors que les autres alimentent la réflexion des pouvoirs publics sur l'adaptation du cadre juridique pour continuer à satisfaire les grands objectifs qui fondent la régulation.

Bonne lecture,

Emmanuel Gabla

Membre du CSA

Président de l'Observatoire de l'équipement audiovisuel des foyers

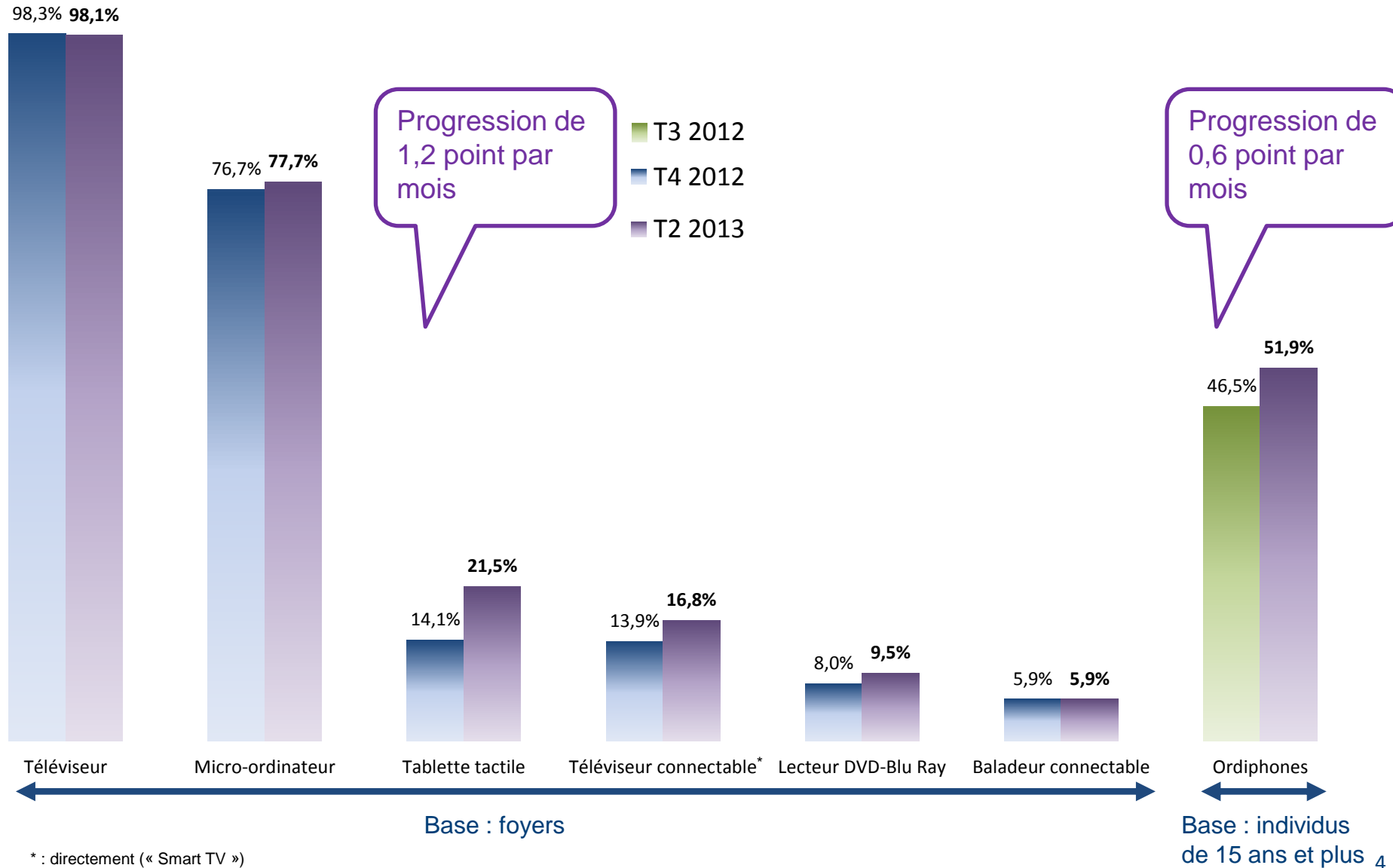


- ▶ **Équipement audiovisuel**
- ▶ Réception de la télévision
- ▶ La haute définition
- ▶ Équipement radio

L'équipement en ordinateurs et tablettes enregistre les plus fortes progressions



Téléviseurs, ordinateurs, ordinateurs et tablettes sont les écrans les plus répandus

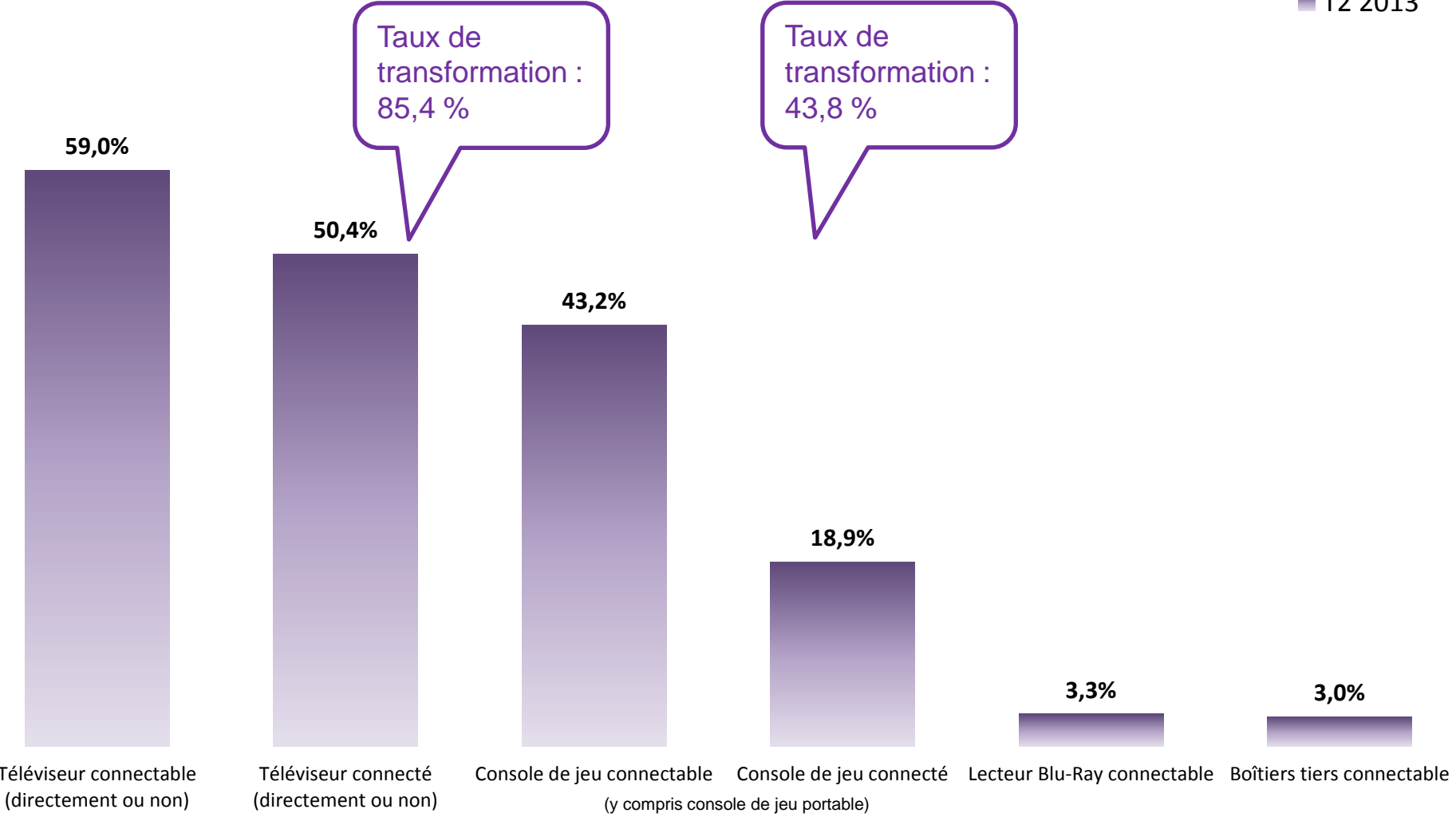


Environ un foyer sur deux dispose d'un téléviseur connecté à internet



72 % des foyers, soit près de 20 millions de foyers, disposent d'un accès fixe à haut ou très haut débit :
- l'équipement en téléviseur connectable ou connecté est susceptible de croître encore fortement ;
- 39,9 % des foyers, soit 10,8 millions de foyers déclarent recevoir la télévision par ADSL.

■ T2 2013



Téléviseur connectable (resp. connecté) : téléviseur connectable (resp. connecté) à internet soit directement soit par le biais d'un périphérique (décodeur TV des FAI, boîtier tiers, console de jeu, lecteur Blu-Ray...) lui-même connectable (resp. connecté)

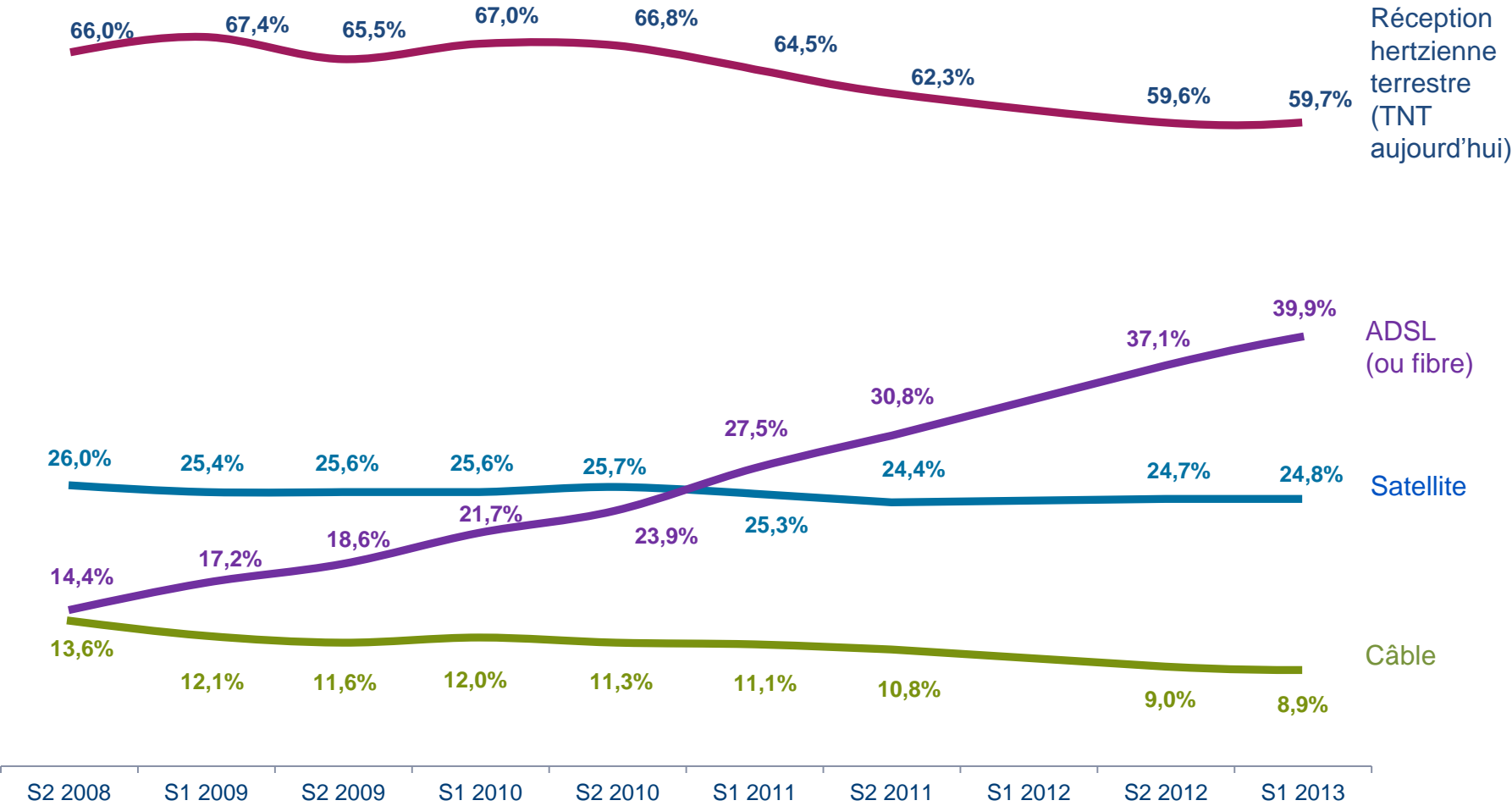


- ▶ Équipement audiovisuel
- ▶ **Réception de la télévision**
- ▶ La haute définition
- ▶ Équipement radio

La TNT demeure le 1^{er} mode de réception de la télévision



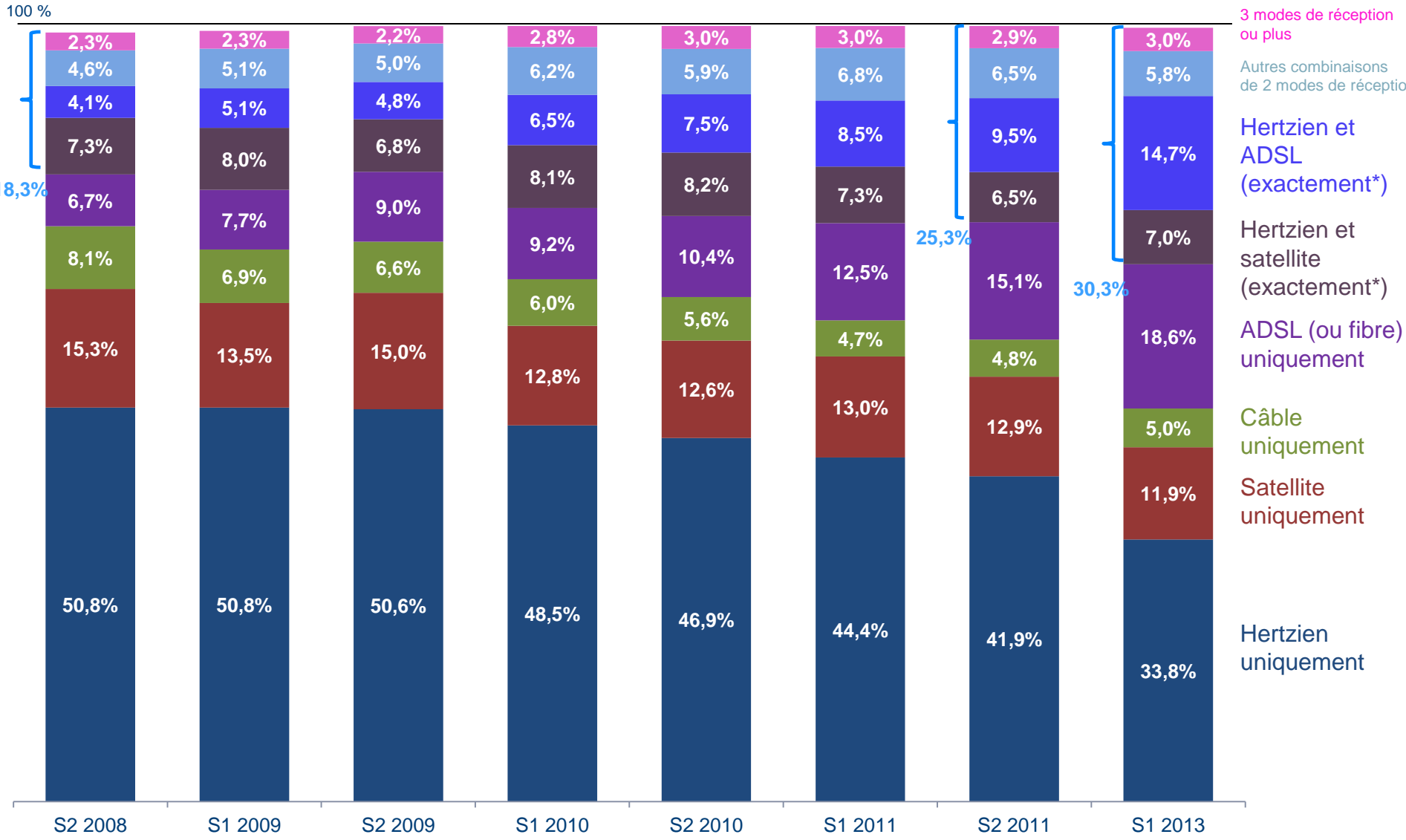
L'ADSL, présent désormais chez 4 foyers sur 10, poursuit sa progression alors que la pénétration de la réception hertzienne terrestre, présente chez 6 foyers sur 10, semble se stabiliser



3 foyers sur 10 disposent d'au moins deux modes de réception



1 foyer sur 3 ne reçoit la télévision que par la voie hertzienne terrestre. L'ADSL est légèrement plus souvent couplé à d'autres mode de réception qu'utilisé comme mode exclusif de réception.

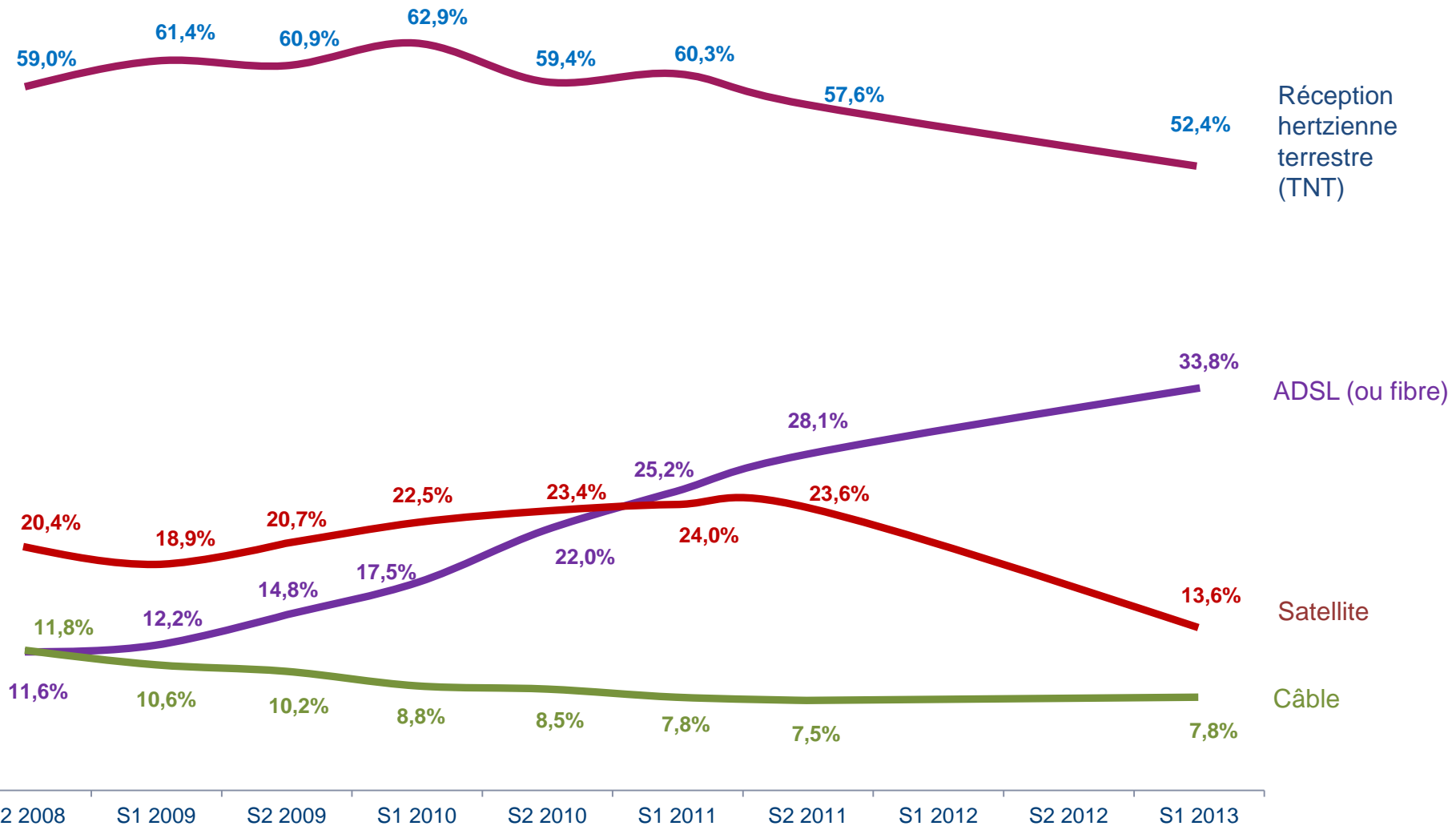


* les foyers déclarent recevoir la télévision sur leur téléviseur uniquement par les deux modes de réception cités, à l'exclusion de tout autre.

Sur le poste principal, la dynamique des modes de réception est globalement similaire à celle de la réception des foyers



Toutefois, la réception par satellite sur le poste principal enregistre une forte diminution



La TNT chez au moins 3 foyers sur 5 dans 13 régions et l'ADSL chez au moins 2 foyers sur 5 dans 6 régions



L'Île-de-France est l'unique région où la réception par un autre moyen que la TNT (en l'occurrence l'ADSL) est plus répandue que la réception hertzienne terrestre. En Auvergne, Bourgogne, Limousin, Lorraine et Picardie, la réception par satellite devance la réception par ADSL. En Alsace et en Île-de-France, la réception par câble devance la réception par satellite.

TNT

Bourgogne	77,1%
Basse-Normandie	73,8%
Auvergne	72,9%
<u>Poitou-Charentes</u>	72,3%
Bretagne	72,1%
Pays-de-la-Loire	71,6%
<u>Centre</u>	69,9%
Champagne-Ardenne	63,8%
Aquitaine	63,7%
Haute-Normandie	63,4%
Languedoc-Roussillon	63,1%
Provence-Alpes	60,6%
<u>Picardie</u>	60%
Rhône	58,6%
<u>Limousin</u>	57,4%
Midi-Pyrénées	57,3% ▼
Côte d'Azur	54,5%
Alpes	52,8%
Île-de-France	51,6%
<u>Nord-Pas-de-Calais</u>	50,7% ▼
Franche-Comté	49,8%
Alsace	45,4%
Corse	45,4%
Lorraine	41,8%

ADSL

Île-de-France	54,7%
Rhône	48,4%
Haute-Normandie	46,9% ▲
Alpes	43,8%
Franche-Comté	41,5% ▲
Corse	41,4%
Pays-de-la-Loire	39,8% ▲
Côte d'Azur	39,6% ▲
Provence-Alpes	39,4%
Languedoc-Roussillon	38,8%
Alsace	38,6%
<u>Picardie</u>	37,2%
Champagne-Ardenne	37,1%
Aquitaine	35,2%
Midi-Pyrénées	35%
<u>Nord-Pas-de-Calais</u>	34,2%
Bretagne	33,8%
Lorraine	33,7%
Basse-Normandie	33,2%
<u>Centre</u>	31,6%
<u>Poitou-Charentes</u>	28,7%
<u>Limousin</u>	27,3%
Auvergne	22,4%
Bourgogne	22,4%

Satellite

Auvergne	42,3% ▲
Corse	40%
<u>Picardie</u>	39,3%
Lorraine	36,5% ▲
Languedoc-Roussillon	34,4%
<u>Limousin</u>	33,2%
Midi-Pyrénées	33,2%
Franche-Comté	32,7%
Champagne-Ardenne	31,7%
Aquitaine	29,7%
Bourgogne	29,6%
Côte d'Azur	29,5%
Alpes	28,5%
<u>Poitou-Charentes</u>	27,7%
Haute-Normandie	27,6%
<u>Centre</u>	27,4%
<u>Nord-Pas-de-Calais</u>	26%
Alsace	23,6%
Bretagne	22,4%
Provence-Alpes	20,5%
Basse-Normandie	18,5%
Pays-de-la-Loire	17,1%
Rhône	16,3%
Île-de-France	13,3%

Câble

Alsace	24,9%
Lorraine	15,6%
<u>Nord-Pas-de-Calais</u>	14,9%
Île-de-France	13,9%
Franche-Comté	12%
Provence-Alpes	10,6%
Rhône	8,2%
Haute-Normandie	7,7%
Alpes	7,1%
Bretagne	6,7%
Côte d'Azur	6,3% ▼
Aquitaine	6,1%
Languedoc-Rou.	5,2%
Pays-de-la-Loire	5,2%
Midi-Pyrénées	4,8%
Bourgogne	3,5%
<u>Centre</u>	3,1%

Autres régions : résultats non significatifs

Les régions administratives Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes sont divisées en deux zones.
Les régions dont le nom est en italique et souligné sont concernées par de prochains déploiements des 6 nouvelles chaînes HD.



Hausse

Baisse

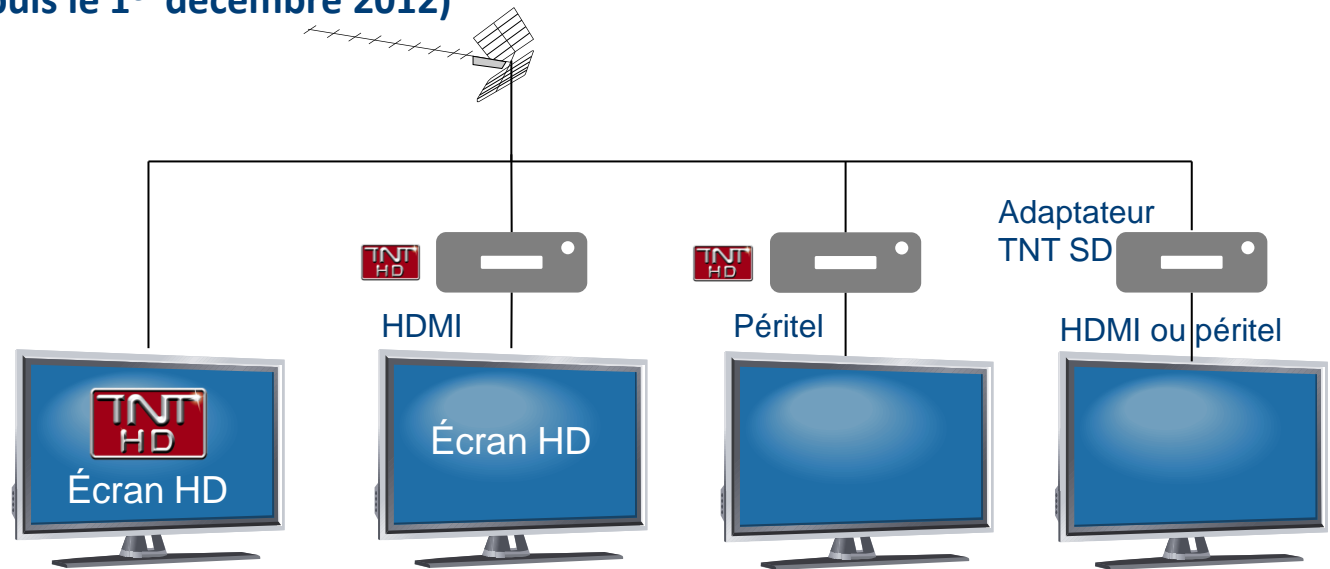
significatives par rapport au 2nd semestre 2012



- ▶ Équipement audiovisuel
- ▶ Réception de la télévision
- ▶ **La haute définition**
- ▶ Équipement radio



- ▶ Pour bénéficier de la télévision en haute définition, il faut :
 - ▶ recevoir un signal (TNT, ADSL, satellite, câble...) transportant la télévision en haute définition
 - ▶ disposer d'un téléviseur capable d'afficher une image en haute définition (et, le cas échéant, relié par le biais d'un câble HDMI au démodulateur/décodeur TV qui reçoit le signal en haute définition)
- ▶ Exemple : la TNT HD
 - ▶ L'adaptateur TNT HD est externe ou intégré au téléviseur (obligation légale d'intégration à tout téléviseur depuis le 1^{er} décembre 2012)

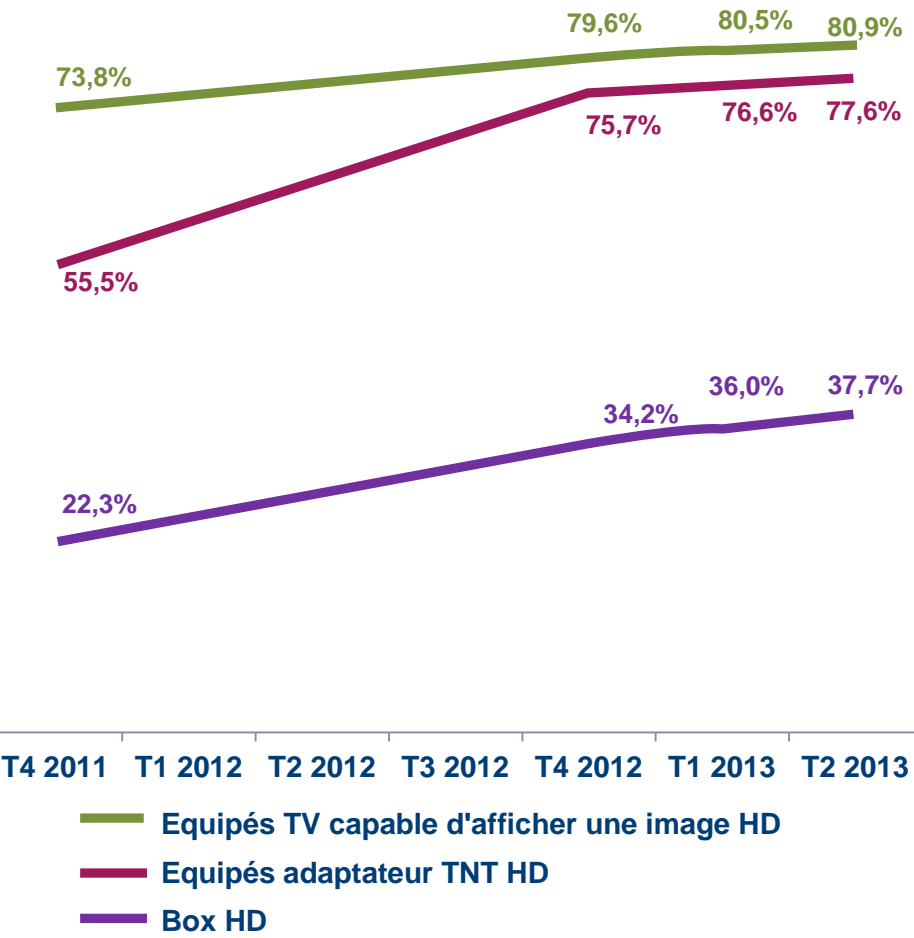


Réception TNT HD	✓	✓	✓	
Voir les chaînes HD en HD	✓	✓		

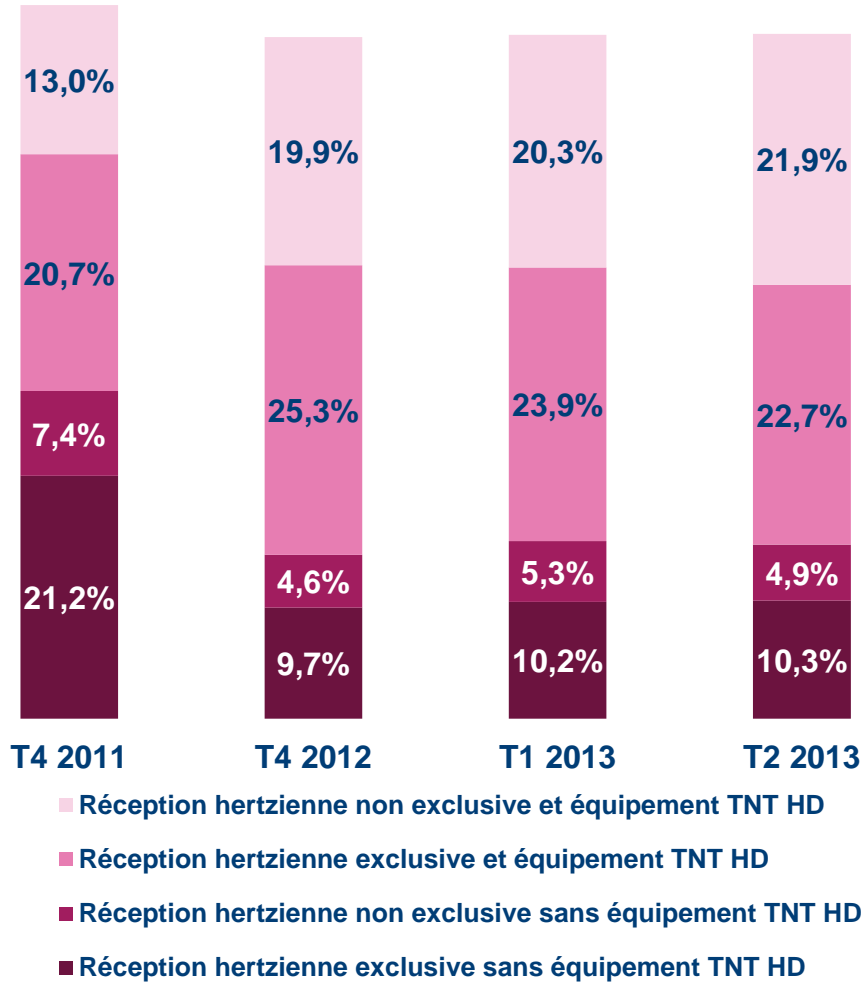
Plus de 3 foyers sur 4 sont équipés d'au moins un adaptateur TNT HD



Plus de 8 foyers sur 10 dispose d'un téléviseur capable d'afficher une image HD.



Adaptateur TNT HD et réception hertzienne : environ un foyer équipé TV sur 10 reçoit la télévision uniquement par l'antenne râteau mais ne dispose pas d'un adaptateur TNT HD.





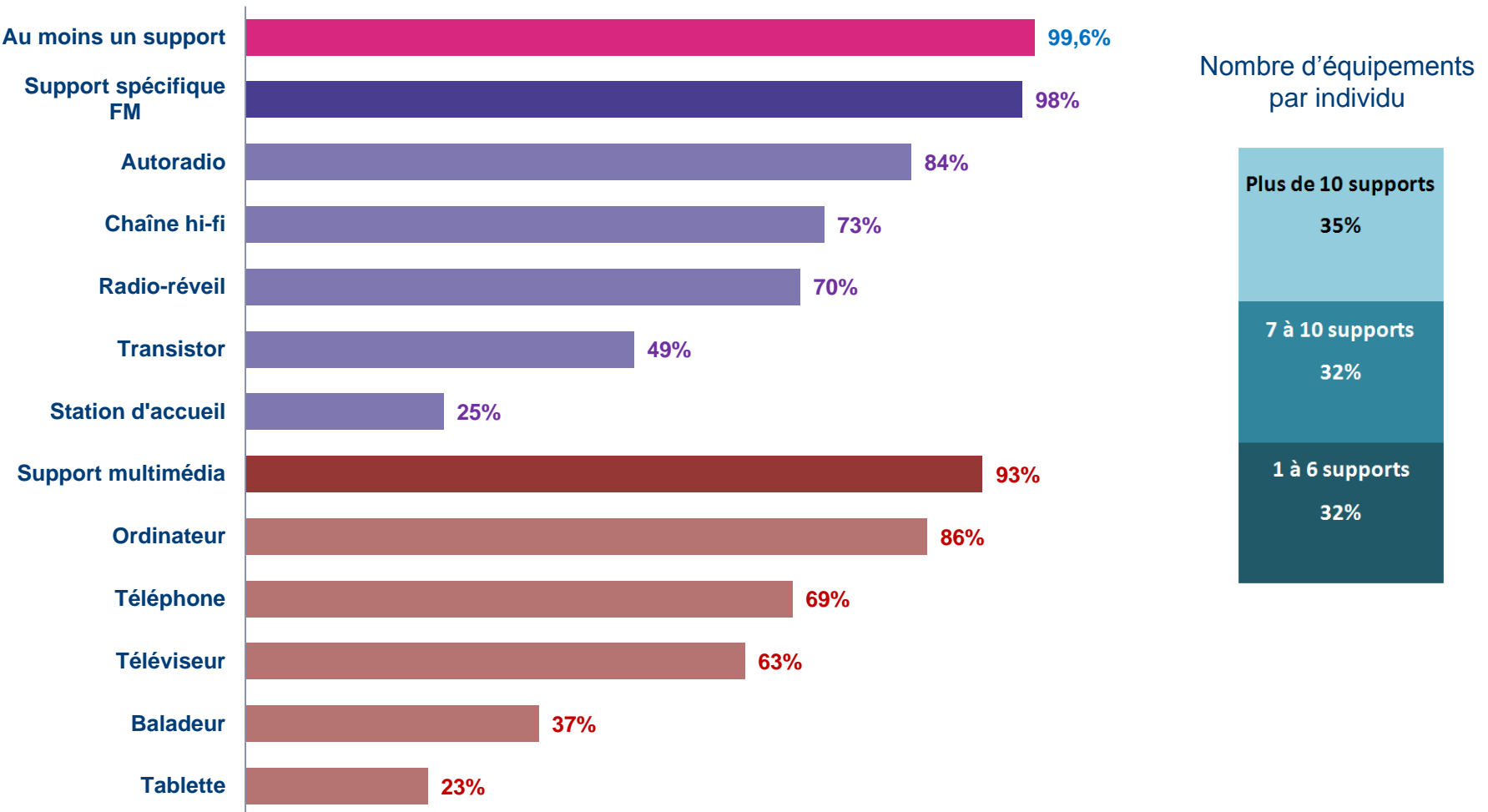
- ▶ Équipement audiovisuel
- ▶ Réception de la télévision
- ▶ La haute définition
- ▶ **Équipement radio**

Un individu d'un foyer peut accéder à 9,6 équipements capables de recevoir la radio (FM, IP...)



Presque toute personne peut écouter la radio, grâce à une grande diversité d'équipements, soit spécifiques (autoradio, chaîne Hi-Fi, radio-réveil...) ou multimédias (ordinateur, téléphone...).

35 % des 13 ans et plus peuvent accéder à plus de 10 équipements « radio ».



Base : individus de 13 ans et plus .
Les individus interrogés devaient considérer la présence de l'équipement sur l'ensemble du foyer.



▶ Équipement hors radio et réception de la télévision

- ▶ Référence des équipements multimédias (22 000 entretiens en face à face par an)
- ▶ En ce qui concerne la réception au niveau régional, 5 000 entretiens téléphoniques réalisés dans le cadre de l'enquête « 126 000 »

▶ Équipement radio

- ▶ étude téléphonique ad hoc s'appuyant sur environ 2200 entretiens téléphoniques